

CHARTRE

Les 8 principes fondamentaux des cadres valaisans d'athlétisme Saison 2026-2027

Principe N° 1

Le choix de faire partie des cadres valaisans est le mien, par conséquent, je me rends aux entraînements avec bonne humeur et motivation. Je suis là pour progresser et me faire plaisir.

Principe N° 2

L'important n'est pas de gagner, l'important n'est pas de participer, l'important est de donner le meilleur de moi-même, aux entraînements comme en compétition.

Principe N° 3

Pas de demi-mesure, j'aime « l'athlé » et je m'y adonne au moins 2 fois par semaine dans mon club avec notamment pour objectifs de prendre part aux différentes compétitions. Je m'engage également à participer à plus de 80% des entraînements des cadres valaisans.

Principe N° 4

Il vaut mieux croire en quelque chose de faux, que de douter de quelque chose de juste. La négativité est l'ennemie de la performance. Persévérer et positiver seront mes leitmotifs.

Principe N° 5

En acceptant de faire partie des cadres valaisans, je m'engage à honorer une sélection cantonale :

- le Match des 6 cantons (sous l'égide de la FVA)
- les CSI (sous l'égide de la COAVR)
- les championnats suisses de relais et championnats suisses team (sous l'égide de la COAVR)

Principe N° 6

La discussion et l'échange crèvent bien des abcès et évitent bien des malentendus. En cas de désaccord profond avec mes entraîneurs ou quiconque, je me fais un devoir d'en discuter avec le ou les intéressé(s).

Principe N° 7

La cotisation financière annuelle de l'athlète est de CHF 300.-.

En cas de participation au camp d'entraînement organisé par la FVA, l'athlète participe aux frais de déplacement et d'hébergement avec une contribution de CHF 250.-.

Principe N° 8

La dérogation à l'un des 7 principes précités peut entraîner mon exclusion des cadres valaisans.

Par cette signature, je certifie avoir pris connaissance de ce qui précède et accepte ces 7 principes.

Signature de l'athlète : _____

Signature des parents : _____
(pour les mineurs < à 18 ans)